

## Le Projet d'apportement Sablier

Le secteur maritime nécessite des équipements lourds et des infrastructures portuaires dédiées (quais, cales, élévateur...) ainsi qu'une proximité de la mer. Ces besoins spécifiques et la rareté du foncier économique littoral nécessitent de réserver les terrains maritimes aux entreprises de ce secteur.

Accessible par la mer, le chemin de fer et la voie express, via l'axe départemental ho chi min Pablo Neruda et Salvador Allende la zone industrielle du Rohu, possède de nombreux atouts.

Conformément au schéma directeur des parcs d'activités, qui a souligné la nécessité de développer des espaces diversifiés pour accueillir des entreprises, Lorient Agglomération a déclaré d'intérêt communautaire ce secteur qui doit se développer autour des activités et services en lien avec une vocation maritime.

Cette zone portuaire du Rohu, est aussi une annexe du port de commerce de Lorient où sont débarquées chaque année 600 000 tonnes de sable marin.

L'activité sablière se répartit entre Sablimaris & Sablières d'Armorique : Sablière du groupe Lafarge associée avec l'ancienne sablière SVA.

Europe Ecologie les Verts s'est déjà prononcée et appuie la démarche municipale de requalification de cette zone portuaire c'est d'ailleurs un engagement du contrat de mandature.

Mais cette requalification n'aura toute sa pertinence que dans un contexte d'optimisation et d'utilisation raisonnée de la ressource sablière. Il est étonnant de constater que le recyclage du béton et autres matériaux destinés à produire des granulats soit si faible en France par comparaison aux pays voisins. Si la Grande Bretagne aujourd'hui recycle 25,5 % de ses besoins et l'Allemagne 7 %, la France en est encore qu'à 4,5 %, soit 18 millions de tonnes. Il y a là un gisement économique considérable à mettre en œuvre avant même de poursuivre une exploitation minière tant sur terre qu'en mer.

Quand Le Conseil Régional de Bretagne et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan projettent de réaliser un aménagement en frange littoral, il est légitime que les riverains, les associations de protection de l'environnement, les citoyens, les citoyennes s'interrogent. Ils en ont l'occasion au moment de l'enquête publique. Nous les invitons à consulter l'enquête publique et à déposer leur contribution auprès du commissaire enquêteur Mr GUYON en mairie de LANESTER.

Le Projet d'apportement Sablier porterait la capacité maximale annuelle à 1 300 000 de tonnes de granulats.

Dès lors on peut légitimement poser la question de dimensionnement de l'équipement ?

Le choix de réaliser un apportement sablier aura forcément une incidence environnementale mais elle aura aussi surtout l'avantage de contourner la problématique de l'envasement actuel et notamment et en particulier la question des dragages et la gestion des sédiments qui auraient clapé en pleine mer. C'est d'ailleurs l'avis de l'autorité environnementale qui met aussi en évidence le gain environnemental de l'arrêt des dragages d'entretien de la souille contribuant à la réduction de la turbidité des eaux marines et des impacts potentiels sur la production Mytilicole.

Depuis des années les scientifiques nous informent que l'immersion des déblais de dragage peut avoir de nombreuses conséquences sur la faune et la flore océanique.

Nicolas HULOT « Nous ne voulons pas croire ce que nous savons. »

Les océans ont de tout temps été considérés comme une immense poubelle. C'est naturellement que l'immersion des déblais de dragage des ports est la solution la plus souvent retenue malgré des normes qui fixent des seuils de contaminants à ne pas dépasser (mais qui le sont parfois), les perturbations sur l'environnement côtier et les pêcheries sont réelles. Les rejets en mer sont en contradiction avec la Directives cadre européenne sur l'eau.

Les études d'impacts rendues obligatoires ne prennent pas en compte le principe de précaution. Il demeure de grandes zones d'ombre quant au devenir des polluants.

Les propos du maire d'Hennebont, André Hartereau, dans la presse le 20/9/2016 vont dans ce sens et répondent à cet enjeu environnemental.

Il annonce que Le site de La Becquerie, à Hennebont, est pressenti pour accueillir ces sédiments marins de la rade, qui nécessiteront un traitement.

### Conclusion

Compte tenu du contexte économique nous sommes encouragés à relancer la construction de logement, en remettant du carburant dans le moteur. Mais nous avons l'impératif de convertir nos modes de production et de consommation pour les rendre compatibles avec la crise climatique et à la fin annoncée du pétrole bon marché. Nier la nécessité de cette transformation, c'est aller aux devants de crises économiques et sociales bien plus graves encore.

Je voterai ce bordereau toutefois je joins mon avis à celui de l'autorité environnementale qui recommande au maître d'ouvrage de mettre en place en préalable à tout projet un protocole de suivi de quelques paramètres environnementaux pertinents afin de quantifier l'impact des activités maritimes actuelles et de suivre leurs évolutions en parallèle avec l'augmentation des rotations de sabliers envisagée.